

Prépublication par le gouvernement du Québec d'un projet de règlement sur le contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel

Biocarburants avancés Canada salue le leadership du gouvernement du Québec dans le développement d'une économie régionale à faible intensité carbone au moyen d'un outil stratégique intelligent et rentable.

VANCOUVER, 12 mai 2021 — Biocarburants avancés Canada se réjouit de la prépublication par le gouvernement du Québec d'un [projet de règlement](#) afin d'obliger l'utilisation accrue du carburant à faible intensité carbone dans la province. Cette prépublication marque une étape importante dans l'engagement de la province de Québec envers l'action pour le climat et la croissance de l'énergie propre.

À compter du 1^{er} janvier 2023, l'essence et le carburant diesel distribués au Québec devront intégrer un contenu à faible intensité carbone de 15 % et de 10 %, respectivement, d'ici 2030, les taux d'inclusion s'élevant progressivement entre 2023 et 2030. Le contenu intégré du stock de carburant diesel sera de 3 % en 2023 et celui du stock d'essence sera de 10 % en 2023. Dans les deux stocks, les exigences de volume liées au contenu à faible intensité carbone seront ajustées en fonction d'un facteur d'intensité carbone. Les primes fondées sur les volumes seront accordées si l'intensité carbone moyenne des carburants à faible intensité carbone au cours de l'année est supérieure à 45 % en dessous de l'intensité carbone de l'essence, ou 70 % en dessous de l'intensité carbone du carburant diesel; en 2028, la prime s'appliquera après 50 % et 75 %, respectivement. La période de consultation sur le projet de règlement prendra fin le 26 juin 2021.

Le projet de règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel devrait entraîner une réduction de 2,5 Mt de gaz à effet de serre (GES) par année d'ici 2030 et contribuer à réaliser l'objectif provincial de réduire la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles.

« La mise en œuvre du règlement permettra au Québec de réaliser les avantages régionaux de la transition vers une bioéconomie circulaire en tirant parti de sa production existante d'électricité à faible intensité carbone et de son développement de l'hydrogène vert, ainsi qu'en utilisant son abondance de cultures agricoles durables, de résidus agricoles et forestiers, en plus de ses flux de déchets urbains et industriels, » a déclaré Ian Thomson, président de Biocarburants avancés Canada. Il a ajouté : « On peut s'attendre à ce qu'il y ait davantage de carburants à faible intensité carbone fabriqués au Québec. »

Les biocarburants avancés et les carburants synthétiques renouvelables peuvent réduire les émissions de GES jusqu'à concurrence de 115 % en dessous de celles des combustibles fossiles; et il est possible de les fabriquer à partir d'un large éventail de matières premières biogènes et de flux de résidus et de déchets récurrents. L'établissement de la réglementation du Québec viendra assujettir plus de 90 % de la consommation de carburant au Canada à des normes provinciales en matière de faible intensité carbone ou de carburant renouvelable. Les biocarburants assureront la majeure partie de la conformité aux normes en question.

Biocarburants avancés Canada se réjouit à la perspective de travailler avec le Québec et les intervenants du secteur du carburant propre et de l'action pour le climat, afin d'optimiser le potentiel du règlement de réduire les émissions de GES, d'assainir l'air urbain, [d'attirer des investissements du secteur privé et de créer des emplois](#) dans le carburant et les matières premières de faible intensité carbone.



Advanced Biofuels Canada/Biocarburants avancés Canada est la voix nationale des producteurs, des distributeurs et des concepteurs des technologies des biocarburants avancés. Nous favorisons la production et l'utilisation des biocarburants avancés à faible intensité carbone au Canada, que nos entreprises membres fournissent partout en Amérique du Nord et dans le monde. Ces entreprises ont investi dans les activités de transformation et de la chaîne d'approvisionnement au Québec et alimentent l'arrivée sur le marché de la prochaine génération de biocarburants à faible intensité carbone. Depuis 2005, Biocarburants avancés Canada a joué un rôle de leader à l'échelle provinciale et fédérale en prônant l'établissement de politiques judicieuses en matière de biocarburants afin d'élargir les options d'énergie propre, d'obtenir des résultats mesurables de l'action pour le climat et de stimuler les investissements nouveaux et le développement de la croissance propre. Pour en savoir plus sur Biocarburants avancés Canada et ses membres, visitez : www.advancedbiofuels.ca.

Pour en savoir plus : www.advancedbiofuels.ca

Ian Thomson

Biocarburants avancés Canada

1-604-947-0040